

## **Sommaire**

Définition d'un intervention aléatoire	. 3
Principes généraux	. 3
L'impact des sorties aléatoires sur le repos quotidien	. 4
L'impact des sorties aléatoires sur le repos hebdomadaire	11
Logigramme synthétique	14

## Définition d'un intervention aléatoire

## Décret du 22 février 2002 (n°2002-259)

Une intervention aléatoire est une action destinée à répondre à un événement incertain ou imprévisible, survenant de façon soudaine, qui requiert une action immédiatement nécessaire pour assurer la continuité du service ou la protection des personnes et des biens.

Une intervention aléatoire, au sens du décret, débute donc à la première sollicitation déclenchée dans le cadre de l'astreinte et prend fin à l'issue de la dernière sortie (y compris si la dernière sortie se poursuit au-delà de 7h30, mais il est pertinent dans ce cas de relever l'agent si ce dernier a été fortement sollicité pendant la nuit). Ainsi la continuité de service n'est jamais remise en cause et quel que soit le nombre et la durée des sorties, l'agent reste d'astreinte et susceptible de sortir sur la période 16h30 à 7h30 la semaine et de 16h00 à 8h00 le lundi.

#### Intervention aléatoire = cumul des sorties

Les interventions aléatoires, notamment en période d'astreinte, peuvent donner lieu à des dérogations aux garanties minimales, prévues au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 susvisé, dans les conditions fixées aux articles 9 et 10 du présent décret.

## Principes généraux

Les compositions qui suivent ne remettent pas en cause la continuité de service, en effet l'agent reste d'astreinte jusqu'à la reprise de service à 7h30. Ainsi l'agent peut être appelé à nouveau à intervenir avant la reprise de service, son repos serait reporté à la fin de cette intervention et la reprise de service décalée en conséquence.

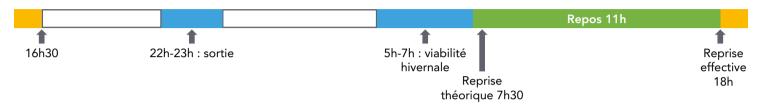
## L'impact des sorties aléatoires sur le repos quotidien

Dans le cas d'interventions aléatoires, le repos quotidien minimum de 11 heures peut être réduit à 7 heures.

### Cas pratique n°1



L'agent d'astreinte a terminé sa journée de travail à 16h30. Il reçoit un appel à 23h pour intervenir sur un arbre tombé sur la chaussée. La sortie se termine à 0h30. Pas d'appel avant la reprise à 7h30, l'intervention aléatoire se termine donc à 0h30, il peut donc démarrer sa nouvelle journée de travail.



L'agent d'astreinte a terminé sa journée de travail à 16h30. Il reçoit un appel à 22h pour un animal mort sur la chaussée. La sortie se termine à 23h. Il reçoit un nouvel appel à 5h pour intervenir dans le cadre de la viabilité hivernale. La sortie de salage se termine à 7h.

Si, à l'issue de l'intervention aléatoire, il est constaté que l'agent n'a eu qu'un repos quotidien continu inférieur ou égal à 7 heures, l'intéressé est placé en repos récupérateur à l'issue de cette intervention aléatoire (fin de la dernière sortie) effectuée avant la reprise du service pendant une période de 11 heures consécutives. La prise de service suivante est reportée en conséquence.

L'agent d'astreinte ne sera donc disponible que le soir à partir de 18h.



Lorsqu'au cours de la même semaine, et s'il n'a pas bénéficié de la compensation citée précédemment, un agent est amené à réduire pour la seconde fois son repos quotidien continu en deçà de 9 heures, il est placé en repos récupérateur à l'issue de sa dernière intervention pendant une période de 11 heures consécutives. La prise de service suivante est reportée en conséquence.

Une analyse est également à suivre sur l'échelle de la semaine (cf paragraphe à suivre sur le repos hebdomadaire).

Exemple sur une semaine de sept jours :

#### Nuit du lundi au mardi



#### Nuit du mardi au mercredi



#### Nuit du mercredi au jeudi



#### Nuit du jeudi au vendredi



Fin de la semaine de travail effectif à 16h. Pas d'intervention dans la nuit de vendredi à samedi

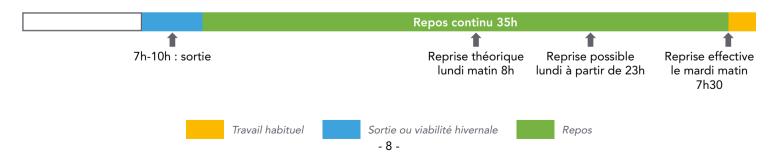


#### Journée du samedi



#### Pas de sorties ou sollicitations dans la nuit de samedi à dimanche

#### Journée du dimanche



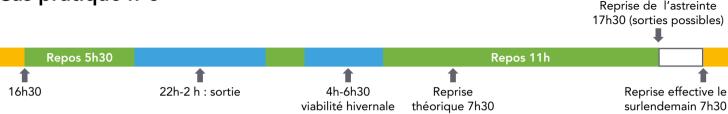


L'agent d'astreinte a terminé sa journée de travail à 16h30. Il reçoit un appel à 22h pour un accident de la route. La sortie se termine à 2h. Si la durée de l'intervention aléatoire dans une même période comprise entre 22 heures et 7 heures est supérieure à 4 heures ET si

Si la durée de l'intervention aléatoire dans une même période comprise entre 22 heures et 7 heures est supérieure à 4 heures ET si l'agent n'a pas bénéficié d'un repos quotidien continu de 11 heures, l'agent est également placé en repos récupérateur à l'issue de sa dernière sortie ou sollicitation pendant une période de 11 heures consécutives.

L'agent pourra commencer sa journée de travail à 13h.





L'agent d'astreinte a terminé sa journée de travail à 16h30. Il reçoit un appel à 22h pour un accident de la route. La sortie se termine à 2h. Il reçoit un nouvel appel à 4h pour intervenir dans le cadre de la viabilité hivernale.

La sortie de salage se termine à 6h30.

L'agent peut intervenir à postériori de la première sortie qui a duré 4 heures, toutefois un repos de 11 heures s'applique à l'issue de la dernière sortie. Il ne reprendra pas la journée suivante mais celle d'après, en revanche il reprendra son astreinte le soir à 17h30 avec potentiellement des interventions aléatoires.

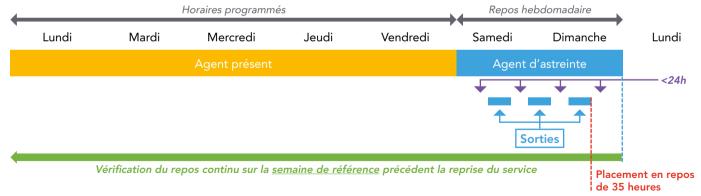
Il va donc subsister une période entre 17h et 17h30 où l'agent d'astreinte ne sera pas disponible pour intervenir. Une astreinte de substitution devra donc être prévue pour couvrir cette période.

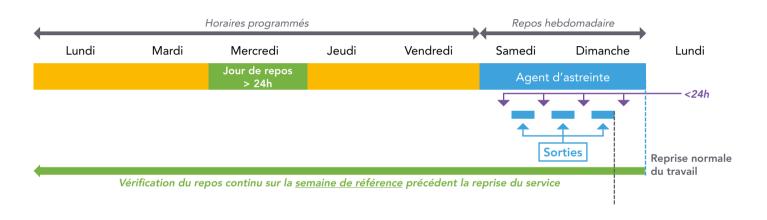


## L'impact des sorties aléatoires sur le repos hebdomadaire

Dans le cadre d'une intervention aléatoire (composée potentiellement de plusieurs sorties), le repos minimum hebdomadaire peut être interrompu ou réduit dans les conditions suivantes :

Lorsque le repos hebdomadaire continu observé antérieurement à une intervention aléatoire est inférieur à 24 heures, l'agent est placé en repos récupérateur pendant une nouvelle période de 35 heures consécutives à l'issue de la dernière sortie.





Sortie ou viabilité hivernale

Repos

Travail habituel



## -ogigramme

# Repos hebdomadaire continu

eu 24 heures de repos continu dans les sept jours  $\triangleright$ l'issue de l'intervention aléatoire, l'agent a-t-il précédents cette intervention?



## Repos quotidien continu

A l'issue de l'intervention aléatoire, l'agent a-t-il eu au moins sur les dernières 24 heures ? heures de repos continu



repos supérieur à dernières 24 heures, et inférieur à 11h? l'agent a-t-il eu un aléatoire, l'intervention ⊳ l'issue de sur les



dernières 24 heures, l'agent a-t-il eu un aléatoire, repos inférieur ou égal à 7h ? l'intervention A l'issue de sur les



Est-il intervenu plus de 4 heures entre 22h et Zh ٠-১



L'agent a-t-il eu un repos supérieur et inférieur ou égal à 11 à 9h



NON

est Est compris entre -ce la que le repos quotidien continu première fois dans la semaine 7 heures et 9 heures ٠-১



heures, l'agent a-t-il eu 11 heures de repos à la suite Pour le premier repos quotidien compris entre et 9

## synthétique

NON NON 2 2 Reprise Reprise Reprise de l'intervention aléatoire de l'intervention aléatoire de l'intervention aléatoire de l'intervention aléatoire Repos de Repos de 11h à la fin Repos de 11h à la fin Repos de normale normale normale 35h 11h à la fin d du d la fin travail travail travail

2

Reprise normale du travail

## **Contact**

gestiondutemps@allier.fr

